COMEX du vendredi 17 novembre 2023

Compétitions Padel



Modifications des Règlements Sportifs 2024 – Compétitions Padel

Lors de la séance du 17 novembre 2023, le Comité exécutif a modifié les articles ci-dessous des règlements sportifs de la FFT 2024.

Les modifications apparaissent en rouge ci-dessous :

Article 234

1 Les compétitions de padel homologuées par la FFT comprennent :

- -- les championnats de France par équipes interligues mixtes U14 filles et garçons, une équipe de ligue U14 garçons étant composée de deux paires U14 et une paire U12 ; une équipe de ligue filles étant composée de deux chaque équipe étant composée de 2 paires garçons U14 et 1 paire filles paires U14 ;
- -- les championnats de France U16, filles et garçons ;
- -- les championnats de ligue U16, filles et garçons, qualificatifs pour les championnats de France ;
- -- les championnats départementaux U16, filles et garçons, qualificatifs pour les championnats de ligue ;
- -- les championnats de France U18, filles et garçons ;
- -- les championnats de ligue U18, filles et garçons, qualificatifs pour les championnats de France ;
- -- les championnats départementaux U18, filles et garçons, qualificatifs pour les championnats de ligue ;
- -- les championnats de France seniors, dames et messieurs ;
- -- les championnats de ligue seniors, dames et messieurs, qualificatifs pour les championnats de France ;
- -- les championnats départementaux seniors, dames et messieurs, qualificatifs pour les championnats de ligue ;
- -- les championnats de France par équipes interclubs seniors, dames et messieurs (divisions régionales 1, conférences interrégionales qualificatives à la Division Nationale et Division Nationale 1), chaque équipe étant composée de 3 paires, dames ou messieurs ;
- -- les championnats de ligue et/ou départementaux 45 ans et plus, dames et messieurs ;
- -- les championnats de ligue et/ou départementaux 55 ans et plus, dames et messieurs ;
- -- les tournois organisés par la FFT, les ligues, les comités départementaux et les clubs ;
- -- les championnats de France 45 ans, dames et messieurs.

[...]

Article 241

Les championnats de France et les championnats de ligue de padel comportent :

- des championnats par paires :
- [...]
- des championnats par équipes :
- -- une épreuve interligues mixte U14 par équipes filles, chaque équipe étant composée de 2 paires garçons U14 et 1 paire filles chaque équipe étant composée de 3 paires U14;
- une épreuve interligues par équipes garçons, chaque équipe étant composée de 2 paires U14 + une paire
 U12;

- -- une épreuve interclubs par équipes seniors dames, chaque équipe étant composée de 3 paires dames ;
- -- une épreuve interclubs par équipes seniors messieurs, chaque équipe étant composée de 3 paires messieurs.

[...]

Article 244 | Championnats par paires

1. Les championnats U16 filles et garçons

Les championnats régionaux et les championnats de France U16 filles et garçons sont ouverts aux joueurs :

- -- de nationalité française ;
- -- licenciés à la FFT pour le compte de l'année sportive en cours et dont la date de rattachement de la licence répond aux conditions de délai fixées par la ligue pour pouvoir participer au championnat régional qualificatif;
- -- faisant partie des catégories d'âge 11 ans ou supérieure.

Les 18 ligues peuvent organiser chaque année un championnat régional de padel, filles et garçons, qualificatif au championnat de France U16. Ce championnat de ligue qualificatif peut éventuellement comporter des phases départementales.

Pour participer à un championnat régional U16, les joueurs composant une paire peuvent ne pas être tous deux licenciés au sein de la même ligue. Dans cette hypothèse, ils choisiront alors de participer au championnat régional de l'une de leurs 2 ligues d'appartenance (club de délivrance de la licence). Le coaching est autorisé lors de ces championnats.

Les championnats de France U16 sont ouverts à 24 paires déterminées selon les modalités suivantes :

- -- les-18 paires championnes de ligue;
- -- les 4 paires qualifiées au regard du classement du mois de mars de chaque année ; repêchées en fonction de la force des tableaux finaux de chaque ligue et du nombre de paires championnes de ligue. Les paires repêchées seront déterminées en fonction des résultats obtenus lors des championnats régionaux ;
- -- 2 wild-cards peuvent être attribuées par le comité des championnats de France. Le nombre de places supplémentaires peut alors augmenter d'une ou de 2 unités, en fonction du nombre de wild-cards attribuées.

2. Les championnats U18 filles et garçons

Les championnats régionaux et les championnats de France U18 filles et garçons, sont ouverts aux joueurs :

- -- de nationalité française;
- -- licenciés à la FFT pour le compte de l'année sportive en cours et dont la date de rattachement de la licence répond aux conditions de délai fixées par la ligue pour pouvoir participer au championnat régional qualificatif;
- -- faisant partie des catégories d'âge 11 ans ou supérieure et ne prenant pas part aux championnats de France U16.

Les 18 ligues peuvent organiser chaque année un championnat régional de padel, filles et garçons, qualificatif au championnat de France U18. Ce championnat de ligue qualificatif peut éventuellement comporter des phases départementales.

Pour participer à un championnat régional U18 par paires, les joueurs composant une paire peuvent ne pas être tous deux licenciés au sein de la même ligue.

Dans cette hypothèse, ils choisiront alors de participer au championnat régional de l'une de leurs 2 ligues d'appartenance (club de délivrance de la licence). Le coaching est autorisé lors de ces championnats.

Les championnats de France U18 sont ouverts à 24 paires déterminées selon les modalités suivantes :

-- les-18 paires championnes de ligue;

- -- les 4 paires qualifiées au regard du classement du mois de mars de chaque année ; repêchées en fonction de la force des tableaux finaux de chaque ligue et du nombre de paires championnes de ligue. Les paires repêchées seront déterminées en fonction des résultats obtenus lors des championnats régionaux ;
- -- 2 wild-cards peuvent être attribuées par le comité des championnats de France. Le nombre de places supplémentaires peut alors augmenter d'une ou de 2 unités, en fonction du nombre de wild cards attribuées.

3. Les championnats de France seniors dames et messieurs

Les championnats régionaux et les championnats de France seniors dames et messieurs, sont ouverts aux joueurs :

- -- de nationalité française ;
- -- licenciés à la FFT pour le compte de l'année sportive en cours et dont la date de rattachement de la licence répond aux conditions de délai fixées par la ligue pour pouvoir participer au championnat régional qualificatif;
- -- faisant partie des catégories d'âge 11 ans ou supérieure.

Les 18 ligues peuvent organiser chaque année un championnat régional de padel, dames et messieurs, qualificatif au championnat de France. Ce championnat de ligue qualificatif peut éventuellement comporter des phases départementales. Chaque championnat doit respecter le cahier des charges tel que défini dans le guide de la compétition de padel publié sur le site Internet de la FFT.

Pour participer à un championnat régional, et donc au championnat de France en cas de qualification, les joueurs composant une paire peuvent ne pas être tous deux licenciés au sein de la même ligue ; ils choisiront alors de participer au championnat régional de l'une de leurs 2 ligues d'appartenance (club de délivrance de la licence).

Le coaching est autorisé lors de ces championnats.

Les championnats de France sont ouverts aux :

- -- les 18 paires championnes de ligue;
- -- les 12 paires qualifiées au regard du classement du mois de mars de chaque année ; repêchées en fonction de la force des tableaux finaux de chaque ligue et du nombre de paires championnes de ligue. Les paires repêchées seront déterminées en fonction des résultats obtenus lors des championnats régionaux :
- -- 2 wild-cards peuvent être attribuées par le comité des championnats de France. Le nombre de places supplémentaires peut alors augmenter d'une ou de 2 unités, en fonction du nombre de wild-cards attribuées.

4. Les championnats de France 45 ans et plus, dames et messieurs

Les championnats régionaux et les championnats de France 45 ans et plus dames et messieurs sont ouverts aux joueurs :

- -- de nationalité française;
- -- licenciés à la FFT pour le compte de l'année sportive en cours et dont la date de rattachement de la licence répond aux conditions de délai fixées par la ligue pour pouvoir participer au championnat régional qualificatif ;
- -- faisant partie de la catégorie d'âge 45 ans ou supérieure.

Les 18 ligues peuvent organiser chaque année un championnat régional de padel, 45 ans et plus, dames et messieurs, qualificatif au championnat de France 45 ans et plus. Ce championnat de ligue qualificatif peut éventuellement comporter des phases départementales.

Pour participer à un championnat régional 45 ans et plus, les joueurs composant une paire peuvent ne pas être tous deux licenciés au sein de la même ligue. Dans cette hypothèse, ils choisiront alors de participer au championnat régional de l'une de leurs 2 ligues d'appartenance (club de délivrance de la licence). Le coaching est autorisé lors de ces championnats. Chaque ligue est libre de définir les modalités d'organisation de ses championnats seniors plus.

Les championnats de France 45 ans et plus sont ouverts à 24 paires déterminées selon les modalités suivantes :

- -- les 18 paires championnes de ligue;
- -- les 4 paires qualifiées au regard du classement du mois de mars de chaque année ; repêchées en fonction de la force des tableaux finaux de chaque ligue et du nombre de paires championnes de ligue. Les paires repêchées seront déterminées en fonction des résultats obtenus lors des championnats régionaux ;
- -- 2 wild-cards peuvent être attribuées par le comité des championnats de France. Le nombre de places supplémentaires peut alors augmenter d'une ou de 2 unités, en fonction du nombre de wild-cards attribuées.
- 5. Les championnats régionaux 55 ans et plus, dames et messieurs ne sont pas qualificatifs à des championnats de France.

Chaque ligue peut organiser un championnat 55 ans et plus, dames et/ou messieurs, comportant ou non des phases départementales, et délivrant un titre de « champion régional ».

Les championnats régionaux 55 ans et plus (non qualificatifs à des championnats de France) sont ouverts aux joueurs :

- -- de nationalité française;
- -- licenciés à la FFT pour le compte de l'année sportive en cours et dont la date de rattachement de la licence répond aux conditions de délai fixées par la ligue pour pouvoir participer au championnat régional qualificatif ;
- -- faisant partie de la catégorie d'âge 55 ans ou supérieure. Pour participer à un championnat de ligue 55 ans et plus, les joueurs composant une paire peuvent ne pas être tous deux licenciés au sein de la même ligue. Dans cette hypothèse, ils choisiront alors de participer au championnat régional de l'une de leurs deux ligues d'appartenance (club de délivrance de la licence).

Le coaching est autorisé lors de ces championnats.

Chaque ligue est libre de définir les modalités d'organisation de ses championnats seniors plus.

- 6. Pour tous les championnats de France, en cas de forfait d'une paire championne de ligue ou non :
- -- avant la diffusion du tableau : il sera procédé à un repêchage en application du point 7. ci-dessous ;le nombre total de places attribué à chaque ligue restera immuable. Aussi, les repêchages se gèrent par ligue, et donc uniquement parmi le classement final des paires ayant disputé le championnat régional ;
- -- après la diffusion du tableau : aucun remplacement de paire ne sera autorisé. La paire sera déclarée forfait :
- -- le forfait d'un des 2 joueurs entraîne automatiquement le forfait de la paire.
- 7. Pour chaque catégorie visée aux 1. à 4 ci-dessus, une liste d'attente est constituée afin de procéder aux éventuels repêchages dans les cas suivants :
- -- une Ligue qui n'engage pas de paire (pas de championnat de ligue) ;
- -- une paire Championne de Ligue déclare forfait (jusqu'au tirage au sort du tableau);
- -- une paire qualifiée déclare forfait ;
- -- la Fédération n'utilise pas une ou des Wild Cards.

La liste d'attente est composée de l'ensemble des paires ayant été au moins classées dans les 4 premières de leur championnat régional.

Elle sera divisée en trois sous-listes.

Chacune de ces sous-listes verra les ligues, ayant organisé un championnat, classées en fonction du poids de leur tableau de championnat respectif.

Le poids du tableau d'un championnat de ligue est calculé en prenant en compte la somme des poids des 8 meilleures paires ayant participé audit championnat.

Dans le cas d'un tableau ne comportant pas au minimum 8 paires, celui-ci sera complété pour le calcul de son poids, fictivement, avec des équipes non-classées dans la limite de 7.

A poids égal entre deux ou plusieurs tableaux de championnats de ligue, un tirage au sort sera effectué.

Les trois sous-listes sont :

- 1ère sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires finalistes de chacun des championnats de ligue ;
- 2^{ème} sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires classées 3^{ème} de chacun des championnats de ligue ;
- 3^{ème} sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires classées 4^{ème} de chacun des championnats de ligue.

Le repêchage des paires s'effectuera dans l'ordre d'apparition des paires sur la 1^{ère} sous-liste, puis, si celleci est épuisée, sur la 2^{ème} sous-liste, puis, si celleci est épuisée sur la 3^{ème} sous-liste; et dans la limite des places disponibles pour participer aux championnats de France.